

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU LOIRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRAINOU**

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous
la présidence de Monsieur PÉPION Aymeric, Maire.

Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents

PÉPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume, AMPE Olivier, BEGIN Marie
Véronique, ENGELRIC BERRUET Denise, CLEMENT Sylvie, FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT
Laurent, GROULT Isabelle, ETIENNE Christelle, JOUSSET Laëtitia, BLEE Cédric, GROENINCK
Laurence, GREZANLE Aurélie, SAGUERRE DE CESPEDES Virginie, GILET Alain, CAULIEZ Patrick,
GALLIER François, GALLO Maxime.

Absents représentés

RENIMEL Isabelle a donné pouvoir à Guillaume MARTINEZ.

MASSAMBA MA NKOSSOU Freddy a donné pouvoir à Christelle ETIENNE.

Absents

ROLAND Fabrice-Claude,

Secrétaire de séance : Christelle ETIENNE



Délibération n° 2026/67 – BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET AIDE DE 15 HEURES PAR SEMAINE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif du Revenu de Solidarité Active (RSA),

Vu la réforme de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA portée par l'État et ses partenaires,
notamment dans le cadre du dispositif France Travail,

Vu la possibilité offerte aux collectivités territoriales de participer à l'insertion professionnelle des
bénéficiaires du RSA par la mise en place d'activités d'insertion,

Considérant la nécessité de favoriser le retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du
travail,

Considérant le rôle des collectivités locales dans l'accompagnement social et professionnel des publics en difficulté,

Considérant l'intérêt pour la commune de contribuer activement à une démarche d'insertion durable,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 2 abstentions,

DÉCIDE

Article 1 : Accueil d'un bénéficiaire du RSA

La commune de TRAÎNOU s'engage à accueillir un bénéficiaire du RSA dans le cadre du dispositif d'activités d'insertion prévu par la réforme en cours.

Article 2 : Organisation du temps d'activité

Le bénéficiaire sera accueilli pour une durée de 15 heures hebdomadaires, conformément aux orientations du dispositif, réparties selon un planning défini en concertation avec le référent de parcours.

Article 3 : Nature des activités confiées

Les activités proposées auront pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle et pourront inclure notamment :

- Participation à des missions de soutien aux services municipaux (entretien des espaces publics, aide logistique, appui administratif simple...),
- Participation à des actions collectives ou citoyennes,
- Acquisition de compétences professionnelles et sociales.

Ces activités ne se substituent en aucun cas à un emploi permanent.

Article 4 : Encadrement et accompagnement

Un agent référent sera désigné au sein de la commune pour assurer l'encadrement du bénéficiaire et le suivi de son parcours en lien avec les services du Département et/ou France Travail.

Article 5 : Convention de partenariat

La mise en œuvre de cet accueil fera l'objet d'une convention avec les partenaires compétents (Département, France Travail ou organisme référent), précisant les modalités d'accompagnement, d'évaluation et les engagements de chacune des parties.

Article 6 : Objectifs poursuivis

Cette démarche vise à :

- Favoriser le retour à l'emploi du bénéficiaire,
- Renforcer son autonomie et ses compétences,
- Participer à une dynamique locale d'insertion sociale et professionnelle.

Article 7 : Autorisation

Le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Certifie exécutoire,

Pour copie conforme, le 29 juin 2026,

Le Maire,



Aymeric PEPION

La secrétaire de séance,



Christelle ETIENNE

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 045-214503278-20260629-2026_67-DE

